

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice : 11

- qui ont pris part à

la délibération : 07

Pouvoirs 04

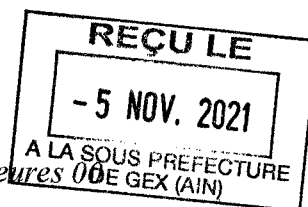
02 NOV 2021 10.35

Date de la convocation : 22/10/2021

Date d'affichage : 02.11.2021

Séance du 27 Octobre

L'an deux mil vingt et un le 27 octobre à 19 heures



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : *Martine
VIALLET, Maire.*

**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE.
M.VUILLERMOZ.**

**Absents Excusés : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD-
J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 8.2021 – OBJET : FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération du 29 juillet 2020 décidant la formation des commissions communales,
Considérant la Liste des commissions municipales de Mijoux
Madame le maire propose

○ **1. Commission dont le champ n'est pas modifié**

Pour celles-ci, il n'y a pas à voter leur création, elles continuent d'exister. Seuls leurs membres peuvent changer.

- Finances
- Voirie, déneigement, entretien courant, patrimoine, bâtiments communaux, forêts
- Règlement intérieur
- Urbanisme, droit du sol, environnement
- Commission ad hoc La Bussode
- Commission ad hoc La Poste

○ **2. Suppression des autres commissions**

○ Les commissions suivantes sont supprimées :

- Economie, commerces, agriculture, tourisme, communication
- Social, école, médical, vie associative, manifestations, fleurissement

○ **3. Création des commissions suivantes :**

- Associations, jeunesse, social, médical
- Communication et informatique
- Ecole
- Economie et agriculture
- Commission ad hoc Rivilisation
- Tourisme et sentiers

○ **4. Les comités consultatifs créés subsistent.** Seuls leurs membres peuvent changer. Il s'agit de :

- Comité consultatif déneigement
- Comité consultatif Via valserina

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents



- de conserver les commissions suivantes composées désormais comme suit
- commission 1 Finances (C.Grosgurin, S.Juhen, G.Legay)
 - commission 2 Voirie, déneigement, entretien courant, patrimoine, bâtiments communaux, forêts (MC.Couturier, D.Julliard)

 - commission 3 Règlement intérieur (JF.Joly, S.Juhen)
 - commission 4 Urbanisme, droit du sol, environnement (G.Legay, JF Joly, C.Grosgurin, J. Grandclement)

 - Commission 5 Commission ad hoc La Bussode (JF Joly, D.Julliard, J. Grandclement, E. Lee)
 - Commission 6 Commission ad hoc La Poste (C.Grosgurin, JF Joly, D. Julliard, G.Legay)

➤ de former les commissions comme suit selon les membres candidats :

 - commission 7 Associations, jeunesse, social, médical (MCCouturier/P.Ecaille/E.Lee/JF.Joly)
 - commission 8 Communication, et informatique (P.Ecaille/C.Grosgurin/JF.Joly/M. Vuillermoz)

 - commission 9 Ecole (JF.Joly/MC.Couturier)
 - commission 10 Economie et agriculture (D.Julliard/G.Legay)

 - commission 11 Commission ad hoc Rivolisation (JF Joly, P. Ecaille, MC Couturier, E. Lee)
 - commission 12 Tourisme et sentiers (JF.Joly/D.Julliard/M.Vuillermoz/E.Lee)

- De dire que les commissions devront chacune d'elle, nommer leur vice-président sachant que le maire sera président de droit à l'ensemble des commissions.

CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER VOIX

Délibération 01247.2021.10.39

Fait et délibéré à MIJOUX, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :
et publication et notification
le :

Pour copie conforme
Le Maire **Martine VIALLET**

